



1.2.1a	Avez-vous des procédures standard pour les demandes et la délivrance des permis? Les procédures sont-elles disponibles publiquement?			
1.2.1b	Y a-t-il: Un système de gestion électronique des données et de délivrance des permis sur papier?			
	Des échanges d'informations sur les permis électroniques entre les organes de gestion de certains pays? Si Oui, veuillez établir la liste de ces pays Au second semestre 2019, une connexion entre les systèmes électroniques de délivrance des permis et certificats CITES est en cours de finalisation entre la France et la Suisse. Cette connexion permettra l'échange automatique et systématique des données des documents CITES émis par ces deux Parties, y compris les données douanières, et la suppression des documents au format 'papier'.			
	Des échanges d'informations sur les permis électroniques avec les organes de gestion de tous les pays ? Des échanges ponctuels par messagerie ont fréquemment lieu avec des pays qui souhaitent que l'Organe de gestion authentifie les permis de (ré)exportation français qui leur sont présentés.			
	Des échanges de données sur les permis électroniques entre les organes de gestion et les douanes? De façon systématique grâce à l'interconnexion des systèmes d'information de l'Organe de gestion et des douanes			
	Des permis électroniques utilisés pour franchir les frontières avec validation électronique par les douanes? Depuis novembre 2015, le logiciel utilisé pour valider les déclarations en douanes est connecté avec le système informatique de délivrance des documents CITES. Cela permet un suivi en temps réel de l'utilisation des permis et certificats français en frontières.			
	Si vous répondez 'Oui' à l'une des questions précédentes, veuillez fournir des informations sur les difficultés rencontrées et les problèmes surmontés: L'une des principales difficultés est la compatibilité des systèmes informatiques entre eux (reconnaissance des certificats de sécurité, utilisation des mêmes référentiels, mode de fonctionnement même du système, etc.). Cela demande un important travail en amont pour identifier les disparités et y pallier.			
	Dans la négative, avez-vous songé à avancer dans la voie de l'émission électronique de permis? <sup>1</sup>			
	Si vous prévoyez de passer à la délivrance électronique de permis, veuillez expliquer ce qui vous aiderait à le faire: Format API permettant aux Parties de mettre à jour facilement et de façon homogène les référentiels 'espèces' des différents pays. Système EPIX fonctionnel pour des échanges de données sécurisés et multidirectionnels.			

Indicateur 1.2.2: Le nombre de Parties utilisant les procédures simplifiées de la [résolution Conf. 12.3 \(Rev. CoP16\)](#).

1.2.2a	<p>Votre pays s'est-il doté de procédures simplifiées pour les cas suivants?</p> <p style="text-align: right;">_____ Cocher les cases pertinentes</p>
--------	---

<sup>1</sup> La délivrance électronique de permis fait référence à la gestion électronique (sans utilisation de papier) des procédures d'octroi de permis, y compris les demandes de permis, les consultations entre l'organe de gestion et l'autorité scientifique, l'octroi de permis, la notification aux douanes et la soumission de rapports.

		oui	non	Pas d'information
Lorsque les échantillons biologiques du type et de la taille précisés dans l'annexe 4 de la <a href="#">résolution Conf.12.3</a> sont requis d'urgence.	Pour la délivrance de certificats pré-Convention conformément à <a href="#">l'Article VII</a> , paragraphe 2.			
	Pour la délivrance de certificats d'élevage en captivité ou de reproduction artificielle conformément à l'Article VII, paragraphe 5.			
	Pour la délivrance de permis d'exportation ou de certificats de réexportation, conformément à l'Article IV pour les spécimens mentionnés dans l'Article VII, paragraphe 4.			
	Y a-t-il d'autres cas où un organe de gestion estime qu'une procédure simplifiée est justifiée? Si Oui, veuillez fournir des détails Délivrance de documents CITES partiellement remplis pour les exportations et réexportations de spécimens morts qui ne relèvent pas de l'Annexe I de la CITES et sont sans enjeu pour la conservation de l'espèce considérée (procédure simplifiée prévue à article 19 du règlement CE n°865/2006 de la Commission du 4 mai 2006). La même procédure existe pour les importations, exportation et réexportation des échantillons biologiques par des organismes préalablement agréés. La France applique également la procédure 'étiquette' prévue par la Résolution Conf. 11.15 rev. CoP12 et reprise en droit UE au chapitre XI du règlement 865/2006 susmentionné, afin de faciliter la circulation de spécimens entre institutions scientifiques dûment enregistrées.			

**Objectif 1.3** La mise en œuvre de la Convention au niveau national est conforme aux décisions adoptées par la Conférence des Parties.

Tous les Objectifs d'Aichi pertinents pour la CITES, en particulier Objectif 9, Objectif 14 et Objectif 18.

Indicateur 1.3.1: Le nombre de Parties ayant mis en œuvre les rapports pertinents au titre des résolutions et décisions de la Conférence des Parties et/ou des recommandations du Comité permanent.

1.3.1a	<p>Votre pays a-t-il répondu à toutes les obligations spéciales en matières de rapports pertinentes, actives durant la période couverte par le présent rapport, y compris celles qui sont contenues dans les résolutions et décisions de la Conférence des Parties, dans les recommandations du Comité permanent et les notifications envoyées par le Secrétariat ?</p> <p>Réponses fournies à TOUTES les obligations de rapport pertinentes</p>
--------	--

	Réponses fournies à QUELQUES obligations de rapport pertinentes Réponses fournies à AUCUNE obligation de rapport pertinente Aucune obligation spéciale de rapport applicable
1.3.1b	Avez-vous rencontré des difficultés durant la période couverte par le présent rapport pour appliquer des résolutions ou décisions particulières adoptées par la Conférence des Parties? oui non Si Oui, quelle(s) résolution(s) ou décision(s) et, pour chacune, quelles ont été/sont les difficultés rencontrées? Les services de contrôle CITES rencontrent des difficultés pour renseigner le rapport annuel sur le commerce illégal, car leur base de données actuelle n'est pas conçue à cet effet (pas d'enregistrement du nom scientifique de l'espèce, par exemple). Le rapportage requis au plan CITES leur impose donc une enquête spécifique suivie d'une synthèse dont l'exhaustivité n'est pas garantie.

**Objectif 1.4** Les annexes reflètent correctement les besoins de conservation des espèces.  
Objectif d'Aichi 1, Objectif 12, Objectif 14 et Objectif 19.

1.4.1 Le nombre et la proportion d'espèces dont on a trouvé, notamment lors de l'examen périodique et dans les propositions d'amendements, qu'elles remplissent les critères figurant dans la résolution Conf. 9.24 ou les résolutions qui lui ont succédé.

1.4.1a	Avez-vous entrepris des études pour savoir si certaines espèces bénéficieraient d'une inscription aux annexes CITES? oui non Si Oui, veuillez fournir un résumé ici ou un lien vers le rapport sur ces travaux (ou envoyer une copie du rapport au Secrétariat si ces travaux ne sont pas en ligne) Ces études ont porté sur les holothuries, les Mygalomorphae et les Passeriformes.
--------	--

**Objectif 1.5** Les meilleures informations scientifiques disponibles constituent la base des avis de commerce non préjudiciable.  
Objectif d'Aichi 2, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 9, Objectif 12 et Objectif 14.

Indicateur 1.5.1: Le nombre d'études, enquêtes ou autres analyses entreprises par les pays d'exportation d'après les sources d'information citées dans la résolution Conf. 16.7 sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs:  
a) à la situation des populations des espèces inscrites à l'Annexe II;  
b) aux tendances et effets du commerce sur les espèces inscrits à l'Annexe II; et  
c) à l'état et aux tendances des espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage et à l'effet de tout plan de rétablissement.

1.5.1a	Des études, enquêtes ou autres analyses ont-elles été réalisées dans votre pays à propos: oui non applicable si oui, combien? - la situation des populations des espèces inscrites à l'Annexe II - des tendances et effets du commerce sur les espèces de l'Annexe II - de l'état et des tendances d'espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage - des effets de tout plan de rétablissement sur des espèces de l'Annexe I Des enquêtes, études ou analyses comprenaient-elles les connaissances et le savoir-faire pertinents des communautés locales et autochtones? Si vous souhaitez partager des études de ce type, veuillez fournir:
--------	---

	<p>Résumer brièvement les résultats de l'étude, l'enquête ou autre analyse (par exemple la situation des populations, en déclin/stable/ en augmentation, taux de prélèvements, etc. ou indiquer l'URL pour du matériel de référence publié.</p> <p>L'Office national de la chasse et de la faune sauvage développe des recherches et participe notamment au suivi de populations d'espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrites à l'Annexe I : jaguar (<i>Panthera onca</i>), tortues marines, loutre (<i>Lutra lutra</i>)</li> <li>- Inscrites à l'Annexe II : ours (<i>Ursus arctos</i>), lynx (<i>Lynx lynx</i>), loup (<i>Canis Lupus</i>), chat forestier (<i>Felis sylvestris</i>)</li> </ul> <p>Nom de l'espèce (scientifique)</p>
1.5.1b	<p>Comment les résultats de ces études, enquêtes ou autres analyses sont-ils utilisés pour établir des avis de commerce non préjudiciable (ACNP)  Cocher tout ce qui s'applique</p> <p style="text-align: right;">Quotas de prélèvement ou d'exportation révisés?  Interdiction des exportations  Mesures nationales plus strictes  Gestion de l'espèce changée  Discussion avec l'organe de gestion  Discussion avec d'autres acteurs</p> <p style="text-align: right;">Autre (veuillez fournir un bref résumé) :</p> <p>Ces études ont très peu été utilisées dans le cadre des ACNP, car le commerce des spécimens de ces espèces protégées également au plan national, lorsqu'ils sont originaires de France, est par principe interdit par la réglementation nationale, sauf dérogation délivrée par les services de l'Etat.</p>
1.5.1c	<p>Avez-vous adopté des mesures de conservation spéciales ou des plans de rétablissement pour les espèces présentes à l'état naturel et inscrites à l'Annexe I?</p> <p style="text-align: right;">oui  non  non applicable  pas d'information</p> <p>Si Oui, veuillez résumer brièvement en incluant, si possible, une évaluation de l'impact de ces mesures</p> <p>Des Plans Nationaux d'Actions (PNA) concernant des espèces inscrites en Annexe I de la CITES sont en cours de réalisation ou ont été réalisés.</p> <p>Ces plans ont notamment concernés les espèces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vipère d'Orsini (<i>Vipera ursini</i>) pour la période 2012-2016</li> <li>- les tortues marines des Antilles françaises (Guadeloupe &amp; Martinique) pour la période 2006-2015</li> <li>- les tortues marines de la Guyane pour la période 2014-2023</li> <li>- les tortues marines territoires français du sud-ouest de l'océan Indien (Mayotte, Réunion, Iles Eparses) pour la période 2015-2020</li> <li>- l'esturgeon européen (<i>Acipenser sturio</i>) 2011-2015 puis 2019-2028</li> <li>- le dugong (<i>Dugong dugon</i>) pour la période 2012-2016</li> </ul> <p>Tous les PNA sont disponibles sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire à l'adresse suivante : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-espèces-menacées">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-espèces-menacées</a>.</p> <p>Les mesures de conservation ou les plans de rétablissement pour ces espèces passent également par des réseaux d'aires protégées, notamment les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les réserves biologiques, les parcs marins, les zones 'Natura 2000' (UE), et autres sites protégés.</p>
1.5.1d	<p>Avez-vous publié des avis de commerce non préjudiciable qui peuvent être partagés?  oui non</p> <p>Si Oui, veuillez fournir les liens ou exemples au Secrétariat dans le présent rapport.</p>

1.5.1e	<p>Quelle(s) méthode(s) parmi les suivantes (A à F du paragraphe a) x) de la <a href="#">résolution Conf. 16.7</a> utilisez-vous pour établir des avis de commerce non préjudiciable?</p> <p>A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques;</p> <p>B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée;</p> <p>C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts;</p> <p>D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones;</p> <p>E. des consultations avec des experts locaux, régionaux et internationaux compétents.</p> <p>F. des informations sur le commerce national et international telles que celles qui sont disponibles via la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales sur le commerce et les enquêtes sur les ventes sur les marchés ou par Internet, par exemple.</p>	<p>oui      non</p>
--------	---	---------------------

Indicateur 1.5.2 Le nombre de Parties ayant adopté les procédures standard pour formuler les avis de commerce non préjudiciable.

1.5.2a	<p>Disposez-vous de procédures normalisées pour formuler les avis de commerce non préjudiciable conformément à la <a href="#">résolution Conf. 16.7</a>?</p> <p>Si Oui, veuillez décrire brièvement vos procédures de formulation d'avis de commerce non préjudiciable ou joignez une annexe au présent rapport, ou indiquez l'URL où l'on peut trouver l'information sur Internet</p> <p><b>La formulation des ACNP français se base sur les lignes directrices de la Commission Européenne sur le sujet.</b></p>	<p>pas d'information</p> <p>oui      non</p>
1.5.2b	<p>Lorsque vous établissez des avis de commerce non préjudiciable, avez-vous utilisé l'une des orientations suivantes?</p> <p>Collège virtuel Liste de l'UICN Résolution Conf. 16.7 Atelier ACNP 2008 Orientations spécifiques aux espèces Autre</p> <p>Si vous avez répondu 'Autre' ou 'Orientations spécifiques aux espèces', veuillez donner des détails:</p>	<p>Cocher tout ce qui s'applique</p>
1.5.2c	<p>À quelle fréquence votre pays revise-t-il ou modifie-t-il les avis de commerce non préjudiciable?</p> <p>Veuillez décrire les circonstances dans lesquelles des avis de commerce non préjudiciable seraient modifiés</p>	<p>Au cas par cas Tous les ans Tous les deux ans Moins fréquemment Un mélange de ce qui précède</p>

Indicateur 1.5.3 Le nombre et la proportion de quotas d'exportation annuels fondés sur des études de population.

1.5.3a	<p>Fixez-vous des quotas annuels d'exportation?</p> <p>Si 'Oui', fixez-vous des quotas fondés sur des études de population ou d'autres moyens? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas:</p> <p>Nom de l'espèce (scientifique)</p> <p><i>Anguilla anguilla</i></p>	<p>oui non</p> <p>Études de population?</p>	<p>Autres : veuillez détailler</p> <p>Décision prise au niveau de l'UE</p>
1.5.3b	<p>Des quotas d'exportation annuels ont-ils été fixés à des niveaux qui garantiront une production et une consommation durables?</p> <p>Si Oui, veuillez décrire comment elles s'inscrivent dans votre processus d'avis de commerce non préjudiciable.</p> <p>Le quota d'exportation étant fixé à zéro pour les spécimens d'<i>Anguilla anguilla</i>, il n'y a pas lieu de formuler des ACNP.</p>	<p>oui non</p>	

**Objectif 1.6** Les Parties coopèrent dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées.  
 Objectif d'Aichi 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 10, Objectif 12 et Objectif 19.

Indicateur 1.6.1: Le nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux prévoyant spécifiquement la cogestion d'espèces CITES partagées par des États d'aires de répartition.

1.6.1a	<p>Votre pays a-t-il souscrit un accord bilatéral ou multilatéral quelconque pour la cogestion d'espèces partagées? Oui non</p> <p>Si 'Oui', veuillez fournir brièvement des détails, y compris le nom des accords et quels autres pays participent:</p> <p>Une déclaration d'intention entre Andorre, l'Espagne et la France pour la réintroduction d'espèces sauvages et éteintes dans les Pyrénées a été signée le 25 avril 2014.</p> <p>Convention alpine, Traité international pour le développement durable et la protection des Alpes ratifié par les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne</p>
--------	--

Indicateur 1.6.2 Le nombre de plans de gestion concertés, y compris les plans de rétablissement en place, pour des populations partagées d'espèces inscrites aux annexes CITES.

1.6.2a	<p>Votre pays dispose-t-il de plans de cogestion, y compris les plans de rétablissement en place pour des populations partagées d'espèces inscrites aux annexes CITES? oui non</p> <p>Si Oui, veuillez énumérer les espèces pour lesquelles ces plans sont en vigueur et fournir un lien ou une référence à un plan publié pour chaque espèce.</p> <p>Nom de l'espèce (scientifique) Lien ou référence à un plan publié</p> <p><i>Anguilla anguilla</i> <a href="https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/AFB_Plaquette_Anguille_europeenne_2017.pdf">https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/AFB_Plaquette_Anguille_europeenne_2017.pdf</a></p>
--------	---

Indicateur 1.6.3: Le nombre d'ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d'aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d'espèces partagées.

1.6.3a	Les autorités CITES ont-elles reçu ou ont-elles bénéficié d'une ou de plusieurs activités de renforcement de capacités dispensées par des sources externes?						
	<p>Veillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités.</p> <p>Groupe ciblé</p>	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à spécifier)	
							Quelles étaient les sources externes? <sup>2</sup>
	Personnel de l'organe de gestion						Commission européenne
	Personnel de l'autorité scientifique						
	Personnel de lutte contre la fraude						
Négociants							
ONG							
Public							
Autres : veuillez préciser							

<sup>2</sup> Prière de fournir le nom des Parties et de tout pays non-Partie impliqués.

1.6.3b	<p>Les autorités CITES ont-elles assuré des activités de renforcement des capacités à d'autres États de l'aire de répartition?</p> <p>Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités.</p> <p>Groupe ciblé</p>	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	
Détails							
Personnel de l'organe de gestion							<p>Participation à la formation de Baeza en 2016 et 2018</p> <p>Atelier au Paraguay en septembre 2015 sur <i>Bulnesia sarmientoi</i></p> <p>Atelier en Colombie en mai 2017 sur <i>Caiman crocodilus fuscus</i></p> <p>Atelier au Pérou en août 2017 sur la vigogne</p>
Personnel de l'autorité scientifique Personnel de lutte contre la fraude							
Négociants							<p>Professionnels de la musique</p> <p>Commissaires-priseurs</p>
ONG Public							
Autres Parties / Réunions internationales Autres : veuillez détailler							
1.6.3c	De quelle manière collaborez-vous avec d'autres Parties à la CITES?						
		Jamais	Rarement	Parfois	Très souvent	Toujours	Autres détails / exemples
Échange d'information							
Suivi / études							
Gestion des habitats							
Gestion de l'espèce							
Application des lois							
Renforcement des capacités							
Autre (veuillez préciser)							



**Objectif 1.7** Les Parties mettent en œuvre la Convention pour réduire le commerce illégal des espèces sauvages.

Objectif d'Aichi 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 9, Objectif 10, Objectif 12 et Objectif 19.

- Indicateur 1.7.1** Le nombre de Parties ayant, ou ayant été couvertes par, ou engagées dans:
- une stratégie et/ou un plan d'action international de lutte contre la fraude;
  - une coopération internationale comme par exemple un réseau international de lutte contre la fraude;
  - une stratégie et/ou un plan d'action national de lutte contre la fraude; et
  - une coopération nationale interagences officielle comme par exemple un comité national interagences de lutte contre la fraude.

1.7.1a	Avez-vous été, êtes-vous couverts ou engagés dans:	oui	non	pas d'information
	- une stratégie et/ou un plan d'action international de lutte contre la fraude?			
	- une coopération internationale comme par exemple un réseau international de lutte contre la fraude?			
	- une stratégie et/ou un plan d'action national de lutte contre la fraude?			
	- une coopération nationale interagences officielle comme par exemple un comité national interagences de lutte contre la fraude?			
<p>Si vous répondez Oui à l'une de ces questions, précisez le niveau d'engagement et donnez des détails supplémentaires)</p> <p>La France met en œuvre le <i>Plan d'action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages</i> publié en 2016. Par ailleurs, la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages renforce la coopération entre services, cible en particulier la cybercriminalité et augmente considérablement les sanctions en cas d'infractions.</p> <p>Une Taskforce nationale CITES, créée après la CoP17, réunit les services français engagés dans la CITES et la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Des réunions interservices similaires sont régulièrement organisées au plan régional par les Organes de gestion locaux.</p> <p>Certains partenariats ont été formalisés entre différents corps de contrôle français (protocole d'accord Douane/ONCFS de 2011 par exemple).</p> <p>Les douanes françaises, qui intègrent la lutte contre le trafic d'espèces sauvages parmi leurs priorités, participent à des opérations internationales (comme Thunderbird), et utilisent les messageries sécurisées entre corps de contrôle (SIENA, EU-TWIX).</p> <p>L'OCLAESP est pilote d'une Priorité Environnementale Européenne dans le cadre d'un programme de planification d'Europol (EMPACT).</p> <p>En juillet 2018, la France s'est doté d'un Plan Biodiversité (<a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite</a>). Parmi les 90 actions qui composent ce plan, l'action 59 concerne le renforcement de la lutte contre le trafic des espèces aux niveaux européen et international. Au niveau international, la France soutiendra des projets et initiatives de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, particulièrement en Afrique subsaharienne, contribuant ce faisant à prévenir, à la source, le financement de la criminalité organisée et du terrorisme. Au niveau national, elle intensifiera les coopérations entre les services de police et de contrôle tout en mettant en place dès 2018 un comité de pilotage présidé par le ministre en charge des douanes et le ministre en charge de la transition écologique et chargé de définir les priorités en matière de lutte et de publier annuellement les résultats obtenus.</p>				

**Indicateur 1.7.2:** Le nombre de Parties ayant un processus ou mécanisme pour évaluer leurs stratégies de lutte contre la fraude et activités de mise en œuvre de leurs stratégies.

1.7.2a	Disposez-vous d'un processus ou mécanisme pour évaluer votre (vos) stratégie(s) ou vos activités de mise en œuvre de votre (vos) stratégie(s)?	oui Non, mais une étude est envisagée
--------	--	--

		non pas d'information
	Si Oui, que faites-vous? Si Oui ou 'Non, mais un examen est envisagé', quels outils estimez-vous utiles ?	
1.7.2b	Avez-vous utilisé la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, ou des outils équivalents?	oui  Non, mais l'utilisation de la Compilation d'outils est à l'étude  non pas d'information
	Si Oui, veuillez fournir des commentaires sur les parties de la Compilation que vous avez utilisées et sur l'utilité de cette Compilation ou d'autres outils équivalents. Veuillez détailler les améliorations qui pourraient y être apportées.  Si Non, veuillez justifier ou dire quels sont les éléments qui seraient nécessaires pour que la Compilation ou d'autres outils équivalents vous soient utiles. Les services de contrôle effectuent leur propre analyse de risques en fonction de différents facteurs : collecte du renseignement, saisies réalisées, etc.	

**Indicateur 1.7.3:** Le nombre de Parties ayant un droit pénal et des procédures pénales, la capacité d'utiliser des techniques d'analyse scientifique et la capacité d'appliquer des techniques d'enquête spécialisée pour enquêter, poursuivre et sanctionner les infractions à la CITES.

1.7.3a	Avez-vous des lois et procédures en vigueur pour enquêter, poursuivre et sanctionner toute infraction à la CITES comme un crime?  Si Oui, veuillez donner le titre de la loi et un résumé des sanctions prévues La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a augmenté notablement les sanctions, qui sont des délits s'agissant de spécimens CITES ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&amp;categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&amp;categorieLien=id</a> ). L'article L. 415 du code de l'environnement ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=AC74B08F0B1FA51BECB0A6F0F1442C4E.tplgfr35s_2?idSectionTA=LEGISCTA000006176527&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074220&amp;dateTexte=20181026">https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=AC74B08F0B1FA51BECB0A6F0F1442C4E.tplgfr35s_2?idSectionTA=LEGISCTA000006176527&amp;cidTexte=LEGITEXT000006074220&amp;dateTexte=20181026</a> ) prévoit désormais 2 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas d'infraction simple, et 7 ans de prison et de 750 000 euros d'amende pour les infractions commises en bande organisée.	oui non pas d'information
1.7.3b	Les infractions pénales comme le braconnage et le trafic d'espèces sauvages sont-elles reconnues comme des infractions graves <sup>3</sup> dans votre pays?  Si 'Oui', veuillez expliquer quels critères doivent être remplis pour que les infractions de braconnage	oui non pas d'information

<sup>3</sup>La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction grave comme un acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ou d'une peine plus lourde.

	ou de trafic des espèces sauvages soient traitées comme des infractions graves ? Le transport, la mise en vente, la vente, l'achat, la détention, le prélèvement dans le milieu naturel, l'exportation et l'importation de spécimens réalisés en contravention de la réglementation constituent des délits (infractions graves). Les sanctions sont renforcées si ces infractions sont commises en bande organisée (cf. 1.7.3a).			
1.7.3c	Avez-vous la capacité d'utiliser une technologie d'analyse scientifique <sup>4</sup> pour soutenir les enquêtes sur des infractions à la CITES?  Les services de contrôle français ont eu recours à des techniques de radiodatation pour des cornes de rhinocéros et de l'ivoire d'éléphant, ainsi qu'à des analyses d'ADN pour confirmer la spéciation et la filiation de spécimens.  Si 'Oui', veuillez fournir un bref résumé sur tous les échantillons d'espèces inscrites à la CITES prélevés et soumis à un établissement d'analyse scientifique approprié (situé dans votre pays et/ou dans un autre pays) durant la période couverte par ce rapport:  Si 'Oui' et que votre pays dispose d'un établissement d'analyse scientifique approprié pour les espèces inscrites aux annexes CITES, veuillez indiquer à quelles espèces cela s'applique:  Le Service commun des laboratoires de la douane française (mis à disposition des autres services de répression des fraudes) comprend 4 laboratoires compétents en matière de CITES, notamment pour différents types d'analyses scientifiques (technologies de biologie moléculaire, analyses physico-chimiques, etc.) permettant l'identification de spécimens CITES ou de parties de spécimens.	oui non pas d'information		
1.7.3d	Vos autorités ont-elles participé ou lancé une(des) opération(s) d'application des lois multidisciplinaire(s) <sup>5</sup> ciblant des espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport?  Si Oui, veuillez résumer brièvement, y compris les enseignements acquis qui pourraient être utiles à d'autres Parties.  La douane française a participé à plusieurs opérations internationales ou UE concernant la CITES (ex : opérations TEMBO et THUNDERBIRD en 2017). Les résultats de ces opérations ont permis d'acquérir des renseignements sur l'évolution des réseaux de fraude et sur les spécimens CITES les plus sujets au braconnage.	oui non pas d'information		
1.7.3e	Avez-vous une procédure normalisée fonctionnant entre différentes agences pour soumettre des informations relatives à des infractions à la CITES à INTERPOL et/ou à l'Organisation mondiale des douanes?	Oui (pour la douane) non pas d'information		
1.7.3f	Avez-vous des dispositions législatives pour l'un des cas suivants, pouvant être appliquées à l'enquête, la poursuite et/ou la condamnation d'infractions à la CITES, selon les besoins?	oui non pas d'information		Si oui, combien de fois ces dispositions ont été utilisées durant la période couverte par le présent rapport?
	Criminalité générale <sup>6</sup>			

<sup>4</sup>Par capacité d'utiliser des technologies d'analyse scientifique on entend la capacité de recueillir, manipuler et soumettre des échantillons prélevés sur des scènes de crime impliquant des espèces inscrites aux annexes CITES à un établissement d'analyse scientifique approprié, situé soit dans votre pays, soit dans un autre (ou d'autres) pays.

<sup>5</sup>Une opération multidisciplinaire d'application des lois fait participer des fonctionnaires de toutes les disciplines de lutte contre la fraude pertinentes, selon les besoins, par exemple des officiers de police, des douanes et des autorités de réglementation des espèces sauvages. Il peut s'agir d'une opération infranationale, nationale ou internationale.

<sup>6</sup>Les lois sur la criminalité générale concernent des infractions telles que la fraude, la conspiration, la possession d'armes et d'autres questions énumérées dans le code pénal national.

	Infractions principales <sup>7</sup>			
	Confiscation d'avoirs <sup>8</sup>			
	Corruption <sup>9</sup>			
	Coopération internationale en matière criminelle <sup>10</sup>			
	Criminalité organisée <sup>11</sup>			
	Techniques d'enquête spécialisées <sup>12</sup>			
	Si vous avez répondu 'Oui' à l'une des propositions qui figurent ci-dessus, veuillez expliquer comment chacune d'elles est appliquée aux infractions à la CITES? Veuillez fournir un bref résumé, comprenant tout enseignement tiré qui pourrait être utile à d'autres Parties:			
1.7.3g	Avez-vous la capacité institutionnelle d'appliquer les dispositions législatives énumérées dans la question 1.7.3f contre les infractions à la CITES? <b>Toutefois, la mise en application de ces dispositions exige des effectifs importants qui ne sont pas toujours disponibles dans certains services de contrôle.</b> Si la réponse est 'Non', veuillez fournir un bref résumé de vos principaux besoins de renforcement des capacités:	oui non pas d'information		

Indicateur 1.7.4: Le nombre de Parties ayant recours à l'évaluation des risques et au renseignement pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES.

1.7.4a	Votre pays évalue-t-il les risques pour cibler son action de lutte contre la fraude affectant la CITES?	Toujours <b>Très souvent</b> Parfois Rarement Jamais Pas d'information
1.7.4b	Avez-vous la capacité d'analyser l'information rassemblée sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES?	oui non Pas d'information

<sup>7</sup>L'article 2, paragraphe h) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction principale comme toute infraction à la suite de laquelle un produit est généré, qui est susceptible de devenir l'objet d'une infraction définie par la Convention.

<sup>8</sup>Confiscation: la saisie des biens obtenus par des activités criminelles afin de s'assurer que les délinquants ne bénéficient pas du produit de leur crime.

<sup>9</sup>Les dispositions contre la corruption comprennent les lois nationales d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption couvrant des infractions telles que la corruption de fonctionnaires, le détournement de fonds publics, le commerce d'influence et l'abus de fonctions par des fonctionnaires.

<sup>10</sup>La coopération internationale en matière criminelle comprend la législation en vertu de laquelle une demande officielle d'assistance juridique mutuelle et/ou d'extradition d'une personne pour des poursuites criminelles peut être communiquée à un autre pays.

<sup>11</sup>L'article 2, paragraphe a) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit un groupe criminel organisé comme un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel.

<sup>12</sup>Des techniques d'enquête spécialisée sont des techniques déployées contre des infractions graves et/ou organisées lorsque les techniques d'application du droit classique ne réussissent pas à traiter de manière adéquate les activités des groupes criminels. Les exemples comprennent les livraisons surveillées et les opérations secrètes.

1.7.4c	Avez-vous recours au renseignement criminel <sup>13</sup> pour les enquêtes sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES?	Toujours Très souvent <b>Parfois</b> Rarement Jamais Pas d'information
1.7.4d	Avez-vous mis en œuvre des activités du côté de l'offre pour traiter le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport? <b>L'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national interdit notamment la mise en vente d'ivoire brut et de corne de rhinocéros brute sur le territoire national.</b> <b>Des activités de contrôle de l'offre ont notamment été menées sur Internet, et plus généralement sur tous les supports de mise en vente.</b>	<b>oui</b> Non, mais des activités sont en préparation non pas d'information
1.7.4e	Avez-vous mis en œuvre des activités du côté demande pour traiter le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport ? <b>L'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national interdit notamment l'achat d'ivoire brut et de corne de rhinocéros brute sur le territoire national.</b> <b>La possibilité pour les enquêteurs de réaliser des enquêtes sous pseudonyme et de se faire passer pour des acheteurs est prévue par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité.</b>	<b>oui</b> Non, mais des activités sont en préparation non pas d'information

Indicateur 1.7.5 : Le nombre de mesures administratives, de poursuites pénales et autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES.

<sup>13</sup>Le renseignement criminel est l'information rassemblée, analysée et diffusée en vue d'anticiper, prévenir et/ou surveiller des activités criminelles. Les exemples comprennent l'information sur des suspects potentiels détenue dans une base de données sécurisée et les déductions sur les méthodes, capacités et intentions de réseaux criminels ou d'individus spécifiques qui sont utilisées pour soutenir efficacement l'application de la loi.

Durant la période couverte par le présent rapport:		oui	non	pas d'information
1.7.5a	<p>Des mesures administratives (p.ex. amendes, interdictions, suspensions) ont-elles été imposées pour des infractions relatives à la CITES ?</p> <p>La douane impose de nombreuses amendes basées sur le code des douanes lors de la découverte de marchandises CITES (articles en ivoire, coquillages, peaux, plantes, etc.).</p> <p>Si Oui, veuillez indiquer combien et pour quels types d'infractions. Si disponible, joindre les détails.</p>			
1.7.5b	<p>Y a-t-il eu des poursuites pénales pour des infractions graves relatives à la CITES?</p> <p>Si Oui, combien et pour quels types d'infractions ? Si disponible, joindre les détails.</p> <p>Nombreux exemples, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des spécimens détenus illégalement dans le Nord de la France, en particulier de l'ivoire</li> <li>- la découverte de cadavres d'oiseaux guyanais qui a permis de remonter jusqu'à un taxidermiste québécois</li> <li>- la découverte de prélèvements d'invertébrés en Guyane : les contrevenants ont été arrêtés et tous les animaux ont été relâchés</li> </ul>			
1.7.5c	<p>Y a-t-il eu d'autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES?</p> <p>Si Oui, quelles infractions et quels ont été les résultats? Veuillez joindre les détails.</p> <p>Détail dans les rapports annuels sur le commerce illégal.</p>			
1.7.5d	<p>Comment ont été utilisés les spécimens confisqués?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renvoi au pays d'exportation</li> <li>- Jardins zoologiques et botaniques publics</li> <li>- Centres de sauvetage désignés</li> <li>- Établissements privés approuvés</li> <li>- Euthanasie</li> </ul> <p>Autres :</p> <p>Avez-vous rencontré des difficultés pour l'utilisation de spécimens confisqués?</p> <p>Le placement des animaux vivants saisis pose parfois problème, car il faut identifier une structure adéquate et disponible, dans des délais très courts.</p> <p>Avez-vous de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d'autres Parties?</p>			Cocher tout ce qui s'applique

**Objectif 1.8** Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.

Objectif d'Aichi 1, Objectif 12 et Objectif 19.

Indicateur 1.8.1 Le nombre de Parties ayant des programmes de formation et des moyens d'information nationaux et régionaux en place pour appliquer la CITES, notamment pour formuler les avis de commerce non préjudiciable, délivrer les permis et lutter contre la fraude.

1.8.1a	<p>Votre pays dispose-t-il de ressources ou de formation sur le terrain pour: oui non</p> <p>La formulation d'avis de commerce non préjudiciable?          Les fonctionnaires délivrant les permis?          Les agents de lutte contre la fraude?          Suivi des populations d'<i>Anguilla anguilla</i>          Données sur les <i>Tridacna</i> en Polynésie française</p>
1.8.1b	<p>Le collège virtuel CITES est-il utilisé dans vos travaux de renforcement des capacités? oui non pas d'information</p> <p>Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant le collège virtuel pour le renforcement des capacités?</p>
1.8.1c	<p>La Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts est-elle utilisée dans les ateliers de renforcement des capacités, ou fait-elle partie de leurs programmes? oui non pas d'information</p> <p>Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant la Compilation d'outils de l'ICCWC pour le renforcement des capacités?</p>

**BUT 2: ASSURER LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.**

**Objectif 2.1** Les moyens financiers sont suffisants pour garantir le bon fonctionnement de la Convention.

Information à fournir à partir des dossiers du Secrétariat sur la gestion financière de la Convention.

**Objectif 2.2** Des ressources suffisantes sont obtenues aux niveaux national et international pour garantir le respect et l'application de la Convention et la lutte contre la fraude.

[Objectif d'Aichi 1](#), [Objectif 2](#), [Objectif 3](#), [Objectif 12](#), [Objectif 19](#) et [Objectif 20](#).

**Indicateur 2.2.1** Le nombre de Parties ayant un personnel spécialisé et des fonds pour les organes de gestion, les autorités scientifiques et les services de lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages.

2.2.1a	<p>Avez-vous des normes de service approuvées<sup>14</sup> pour votre/vos organe(s) de gestion?</p> <p>Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d. Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?</p> <p>Le règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission du 4 mai 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, prévoit dans son article 8 point 3 : « Les organes de gestion décident de la délivrance des permis et des certificats dans le mois qui suit la date de présentation d'une demande complète. ».</p> <p>Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes<sup>15</sup>? Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement?</p> <p>L'objectif est que les dossiers soient traités dans des délais compatibles avec les impératifs des entreprises et, en tout état de cause, dans le mois suivant la réception d'un dossier complet.</p> <p>Publiez-vous vos rendements pour les objectifs des normes de service?</p> <p>Si possible, veuillez indiquer votre rendement par rapport aux normes de service durant la période couverte par le présent rapport:</p> <p>Si vous n'avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la disponibilité du financement?</li> <li>- au nombre d'effectifs?</li> <li>- de compétences insuffisantes?</li> </ul> <p>Si vous avez répondu Oui à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?</p>	<p>oui non</p> <p>oui non</p> <p>oui non</p> <p>oui non</p> <p>oui non</p>
2.2.1b	<p>Avez-vous des normes de service approuvées<sup>47</sup> pour votre/vos autorité(s) scientifique(s)?</p> <p>Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d. Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?</p>	<p>oui non</p>

<sup>14</sup>Par exemple, un calendrier dans lequel vous devez réagir à une décision d'émettre ou de ne pas émettre un permis, un certificat ou un certificat de réexportation.

<sup>15</sup>Par exemple, 85% de toutes les décisions se prendront dans le contexte des normes de service.

	<p>Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes<sup>48</sup>? <span style="float: right;">oui</span></p> <p>Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement? <span style="float: right;">non</span></p> <p>Si possible, veuillez fournir votre rendement par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport:</p> <p>Si vous n'avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat: <span style="float: right;">oui</span> <span style="float: right;">non</span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la disponibilité du financement?</li> <li>- au nombre d'effectifs?</li> <li>- de compétences insuffisantes?</li> </ul> <p>Si vous avez répondu 'Oui' à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?</p>																
2.2.1c	<p>Avez-vous des normes de service approuvées<sup>47</sup> pour votre/vos autorité(s) chargées de la lutte contre la fraude? <span style="float: right;">oui</span> <span style="float: right;">non</span></p> <p>Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d.</p> <p>Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?</p> <p>Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes<sup>48</sup>? <span style="float: right;">oui</span></p> <p>Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement? <span style="float: right;">non</span></p> <p>Si possible, veuillez fournir votre rendement par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport:</p> <p>Si vous n'avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat: <span style="float: right;">oui</span> <span style="float: right;">non</span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la disponibilité du financement?</li> <li>- au nombre d'effectifs?</li> <li>- de compétences insuffisantes?</li> </ul> <p>Si vous avez répondu 'Oui' à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?</p>																
2.2.1d	<p>Veuillez ne répondre à cette question que si vous avez répondu 'Non' à la première partie de la question 2.2.1a, 2.2.1b ou 2.2.1c concernant l'existence de normes de service approuvées pour vos autorités:</p> <p>Pour que vos autorités puissent fonctionner efficacement avez-vous assez de?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Organe(s) de gestion?</th> <th style="text-align: center;">Autorité(s) scientifiques?</th> <th style="text-align: center;">Autorité(s) de lutte contre la fraude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Financement</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> </tr> <tr> <td>Personnel</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> </tr> <tr> <td>Compétences?</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> <td style="text-align: center;"><span style="background-color: yellow;">oui</span> non</td> </tr> </tbody> </table>		Organe(s) de gestion?	Autorité(s) scientifiques?	Autorité(s) de lutte contre la fraude	Financement	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	Personnel	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	Compétences?	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non
	Organe(s) de gestion?	Autorité(s) scientifiques?	Autorité(s) de lutte contre la fraude														
Financement	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non														
Personnel	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non														
Compétences?	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non	<span style="background-color: yellow;">oui</span> non														

Indicateur 2.2.2: Le nombre de Parties ayant entrepris au moins l'une des activités

- la modification du budget des activités;
- l'engagement de plus de personnel;
- la mise au point d'outils d'application;
- l'achat d'équipements techniques pour l'application, le suivi ou la lutte contre la fraude.

2.2.2a	L'une des activités suivantes a-t-elle été entreprise durant la période couverte par le présent rapport pour renforcer l'efficacité de l'application de la CITES au niveau national?				Cocher tout ce qui s'applique
	Engagement de personnel				
	la mise au point des outils d'application;				
Achat d'équipements techniques pour l'application, le suivi ou l'application					
Autres : veuillez détailler					
2.2.2b	Durant la période couverte par le présent rapport, le budget de votre/vos:	a augmenté	est resté stable	a diminué	
	Organe(s) de gestion?				
	Autorité(s) scientifique(s)?				
	Autorités de lutte contre la fraude				
2.2.2c	Avez-vous pu utiliser l'aide financière au développement international pour augmenter les capacités d'application de votre/vos	oui	non	non applicable	
	Organe(s) de gestion?				
	Autorité(s) scientifique(s)?				
	Autorités de lutte contre la fraude				
2.2.2d	Quel est le degré respectif de priorité pour améliorer l'efficacité de l'application de la CITES au niveau national, par les activités suivantes ?				
	Activité	Élevé	Moyen	Faible	N'est pas une priorité
	Engagement de personnel				
	Mise au point des outils d'application				
	Achat de nouveaux équipements pour l'application, la surveillance continue et la lutte contre la fraude				
	Permis électroniques				
	Autres: veuillez détailler				
2.2.2e	Avez-vous un système opérationnel (p. ex., base de données électronique) pour la gestion	oui	En préparation	non	
	Information sur les espèces				
	Information sur le commerce				
	Les avis de commerce non préjudiciable				

Indicateur 2.2.3 Le nombre de Parties collectant des fonds pour l'application de la CITES par des frais aux utilisateurs ou autres mécanismes.

2.2.3a	<p>L'organe de gestion impose-t-il des droits pour:</p> <p><b>L'organe de gestion n'impose aucune taxe ou redevance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures administratives</li> <li>- Délivrance de documents CITES (p.ex. importation, exportation, réexportation ou introduction en provenance de la mer)</li> <li>- Dédouanement des envois (p.ex. pour les importations, exportations, réexportations ou introductions en provenance de la mer d'espèces inscrites aux annexes CITES)</li> <li>- Licences ou enregistrement des établissements produisant des espèces CITES</li> <li>- Prélèvement d'espèces CITES</li> <li>- Utilisation d'espèces CITES</li> <li>- Affectation de quotas à des espèces CITES</li> </ul> <p>Autres : veuillez détailler</p>	<p style="text-align: right;">Cocher tout ce qui s'applique</p>
2.2.3b	<p>Un barème des droits est-il publié?</p> <p>Si Oui, veuillez fournir un lien internet ou une copie du barème au Secrétariat.</p>	<p style="text-align: right;">oui non</p>
2.2.3c	<p>Les recettes des droits ont-elles été utilisées pour l'application de la CITES ou pour la conservation des espèces sauvages?</p>	<p style="text-align: right;">Entièrement Partiellement Pas du tout Non pertinent</p>
2.2.3d	<p>Des fonds sont-ils collectés pour la gestion de la CITES en facturant des droits aux utilisateurs?</p> <p>Les recettes couvrent-elles entièrement les coûts de la délivrance des permis?</p> <p>Existe-t-il des études de cas sur la perception et l'utilisation de ces fonds?</p> <p>Si vous avez répondu 'Oui' à l'une des propositions ci-dessus, veuillez expliquer brièvement:</p> <p>Existe-t-il des mécanismes innovants pour collecter des fonds pour l'application de la CITES?</p> <p>Si Oui, veuillez expliquer brièvement:</p>	<p style="text-align: right;">oui non</p>

Indicateur 2.2.4 Le nombre de Parties employant des mesures d'incitation pour l'application de la Convention.

2.2.4a	<p>Employez-vous des mesures d'incitation<sup>16</sup> telles que celles qui sont décrites dans le document <a href="#">CoP14 Doc 14.32</a> pour appliquer la Convention?</p> <p style="text-align: right;">oui                  non</p> <p>Diligence raisonnable  Mécanismes compensatoires  Certification  Droits de propriété communaux  Mise à l'encan des quotas  Recouvrement des coûts ou taxes environnementales  Incitations en matière de lutte contre la fraude</p> <p>Si vous avez répondu 'Oui' à l'une des propositions ci-dessus, ou si vous utilisez d'autres mesures, veuillez fournir un résumé ou des liens vers d'autres informations:  Concernant la diligence raisonnable, toutes les demandes de documents CITES sont centralisées sur une seule et même plateforme en ligne (e-permitting system) et les délais d'obtention et de refus de ces documents sont d'un mois maximum à réception d'un dossier de demande complet.  Concernant la certification, la plupart des Organes de gestion locaux sont sous assurance qualité (certification ISO 9001).</p>
2.2.4b	<p>Avez-vous éliminé les mesures d'incitation préjudiciables à la biodiversité?</p> <p>Pas du tout                  <b>Nous n'avons pas connaissance de l'existence de telles mesures en France</b></p> <p>Très peu  Un peu  Complètement</p>

**Objectif 2.3** Des ressources suffisantes sont obtenues aux niveaux national et international pour réaliser des programmes de renforcement des capacités.  
[Objectif d'Aichi 12](#), [Objectif 19](#) et [Objectif 20](#).

Indicateur 2.3.1 Le nombre d'activités de renforcement des capacités demandées dans les résolutions et les décisions ayant été pleinement financées.

2.3.1a	<p>Combien d'activités de formation et de renforcement des capacités<sup>17</sup> avez-vous organisées durant la période couverte par le présent rapport?</p> <p style="text-align: right;">Sans assistance du Secrétariat                  Réalisées par le Secrétariat ou avec son assistance</p> <p style="text-align: center;">Aucune  1  2-5  6-10  11-20  Plus de 20</p> <p>Veuillez détailler les résolutions ou décisions impliquées</p>
--------	--

<sup>16</sup>Définies comme 'Incitations sociales et économiques encourageant et régulant la gestion durable et le commerce responsable de la flore et de la faune sauvages et encourageant l'application efficace de la Convention'. L'intention de ces mesures n'est pas de promouvoir le commerce des espèces sauvages en tant que tel mais de veiller à ce que tout commerce des espèces sauvages soit durable.

<sup>17</sup>Une activité pourrait être une seule journée de formation, p. ex., pour un groupe du personnel de l'organe de gestion ou un cours/projet plus long entrepris par une personne.

2.3.1b	Quels types d'activités de renforcement des capacités ont eu lieu ? Ces activités ont principalement porté sur la mise en œuvre de la CITES pour les agents des services de contrôle, des Organes de gestion locaux et pour l'Autorité scientifique.																																																
2.3.1c	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="308 241 743 808">           Veuillez cocher les cases qui s'appliquent afin d'indiquer quel groupe cible et quelle activité.             Groupe ciblé         </th> <th data-bbox="743 241 841 808">Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit</th> <th data-bbox="841 241 914 808">Assistance technique</th> <th data-bbox="914 241 1003 808">Assistance financière</th> <th data-bbox="1003 241 1117 808">Formation</th> <th data-bbox="1117 241 1412 808">Autre (à spécifier)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="308 808 743 1018">Personnel de l'organe de gestion</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1117 808 1412 1018">Besoin de formation permanent. 3 sessions de formations organisées par an par l'Organe de gestion national pour les Organes de gestion locaux</td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1018 743 1102">Personnel de l'autorité scientifique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1102 743 1207">Personnel de lutte contre la fraude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1207 743 1333">Commerçants / autres groupes d'utilisateurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1117 1207 1412 1333">Besoin de formation permanent. Au moins une session de formation organisée par an par l'Organe de gestion national pour les filières professionnelles concernées</td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1333 743 1375">ONG</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1375 743 1417">Public</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="308 1417 743 1459">Autres: veuillez détailler</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Veuillez cocher les cases qui s'appliquent afin d'indiquer quel groupe cible et quelle activité.  Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à spécifier)	Personnel de l'organe de gestion					Besoin de formation permanent. 3 sessions de formations organisées par an par l'Organe de gestion national pour les Organes de gestion locaux	Personnel de l'autorité scientifique						Personnel de lutte contre la fraude						Commerçants / autres groupes d'utilisateurs					Besoin de formation permanent. Au moins une session de formation organisée par an par l'Organe de gestion national pour les filières professionnelles concernées	ONG						Public						Autres: veuillez détailler					
Veuillez cocher les cases qui s'appliquent afin d'indiquer quel groupe cible et quelle activité.  Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à spécifier)																																												
Personnel de l'organe de gestion					Besoin de formation permanent. 3 sessions de formations organisées par an par l'Organe de gestion national pour les Organes de gestion locaux																																												
Personnel de l'autorité scientifique																																																	
Personnel de lutte contre la fraude																																																	
Commerçants / autres groupes d'utilisateurs					Besoin de formation permanent. Au moins une session de formation organisée par an par l'Organe de gestion national pour les filières professionnelles concernées																																												
ONG																																																	
Public																																																	
Autres: veuillez détailler																																																	

**BUT 3: CONTRIBUER À UNE RÉDUCTION SUBSTANTIELLE DU RYTHME DE L'APPAUVRISSMENT DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET À LA RÉALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS PERTINENTS AGRÉÉS AU PLAN MONDIAL EN GARANTISSANT QUE LA CITES ET LES AUTRES INSTRUMENTS ET PROCESSUS MULTILATÉRAUX SOIENT COHÉRENTS ET SE RENFORCENT MUTUELLEMENT.**

**Objectif 3.1** La coopération entre la CITES et les mécanismes financiers internationaux et les autres institutions apparentées est renforcée afin d'appuyer les projets de conservation et de développement durable liés à la CITES, sans diminuer le financement des activités prioritaires actuelles.  
 Objectif d'Aichi 2 et Objectif 20.

Indicateur 3.1.1 Le nombre de Parties ayant reçu des fonds de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES.

3.1.1a	Des fonds provenant de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES ont-ils été utilisés?  Si Oui, veuillez expliquer brièvement:	oui non non applicable pas d'information
3.1.1b	Durant la période couverte par le présent rapport, des mécanismes de financement internationaux et d'autres institutions connexes ont-ils fourni un financement à votre pays:	augmenté resté stable diminué

Indicateur 3.1.2: Le nombre de pays et d'institutions ayant fourni des fonds supplémentaires des autorités CITES à un autre pays ou une autre activité pour des projets de conservation et de développement durable afin de contribuer aux objectifs de la Convention.

3.1.2a	<p>Une assistance technique ou financière à un ou d'autres pays a-t-elle été fournie en rapport avec la CITES ?</p> <p>La France soutient des projets visant à la protection des espèces sauvages et à la lutte contre le trafic. Un projet d'un montant de 10 millions d'euros est en cours avec le Gabon. Un autre, d'un montant de 8,5 millions d'euros par exemple est en cours avec le Mozambique. La France soutient par ailleurs l'ICWC et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, qui soutiennent plusieurs Parties de la CITES. La France soutient également les travaux de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) en lien avec le commerce illégal d'espèces sauvages, notamment via son soutien à des actions de terrain en Afrique Centrale et des actions de recherche. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met à disposition du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, dans l'équipe du droit international de l'environnement, un Jeune Expert Associé travaillant sur le crime environnemental.</p>	oui non pas d'information
	<p>Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases indiquant le type d'assistance fourni.</p> <p>Pays</p>	<p>Détails (veuillez fournir davantage d'information en annexe, si nécessaire)</p>
	<p>Paraguay (septembre 2015) Colombie (mai 2017) Pérou (août 2017)</p> <p>Tchad Vietnam</p> <p>Cameroun</p>	<p>Missions TAIEF effectuées par l'Organe de gestion (<a href="http://ec.europa.eu/environment/international_issues/taief/index_en.htm">http://ec.europa.eu/environment/international_issues/taief/index_en.htm</a>) Cf. point 1.6.3b</p> <p>Formation pour les organes de contrôle / Campagne visant à protéger les rhinocéros par la mobilisation de la société civile et du secteur privé en faveur de la réduction de la consommation de leur corne</p> <p>Programme d'implication des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles et dans la réalisation de suivis écologiques est renforcée</p>

<sup>18</sup>Utiliser la colonne de la conservation des espèces pour le travail directement lié aux espèces – par exemple, les situations des populations, les programmes éducatifs, la résolution des conflits, etc.

Gabon								Soutien financier à la création de 20 clubs naturalistes avec 400 étudiants pour changer les préférences des consommateurs de viande de brousse d'espèces menacées,
Bénin								Sensibilisation et information du grand public sur l'application effective de la loi sur la faune et sur les risques encourus en cas de délit (presse écrite, radio et télévision)

**Objectif 3.2** La sensibilisation au rôle et au but de la CITES a augmenté au niveau mondial.  
 Objectif d'Aichi 1, Objectif 4, Objectif 12 et Objectif 18.

**Indicateur 3.2.1:** Le nombre de Parties ayant participé à des activités de sensibilisation à la CITES pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d'utilisateurs pertinents.

3.2.1a	<p>Les autorités CITES ont-elles participé à l'une des activités suivantes pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d'utilisateurs pertinents?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Conférences de presse</li> <li>– Communiqués de presse</li> <li>– Articles de journaux, brochures, dépliants</li> <li>– Interventions à la télévision</li> <li>– Interventions à la radio</li> <li>– Présentations</li> <li>– Consultations au public/ réunions</li> <li>– Études de marché</li> <li>– Expositions</li> <li>– Information aux frontières</li> <li>– Ligne téléphonique spéciale</li> <li>– Site(s) web – si oui, fournir le(s) lien(s)</li> </ul> <p>Autre (à spécifier)</p> <p>Veillez joindre des copies de tout point ou décrire des exemples</p> <p>Le 18 juillet 2017, le ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'action et des comptes publics ont visité l'aéroport de Roissy, suite à la saisie par les services douaniers de près de</p>	Grand public	Groupes d'utilisateurs pertinents
--------	---	--------------	-----------------------------------

<sup>19</sup>Utiliser la colonne de la conservation de l'habitat pour le travail qui soutient indirectement la conservation des espèces – par exemple, la gestion des habitats, le développement de cadres de politiques pour la gestion des terres, etc.

500 kg d'écaillés de tortues marines (*Eretmochelys imbricata*). Il s'en est suivi une conférence de presse et plusieurs articles de journaux au sujet de cette saisie et, plus généralement, du trafic d'espèces menacées.

Indicateur 3.2.2 Le nombre de visites sur le site web de la CITES.

3.2.2a	<p>À quelle fréquence vos autorités visitent-elles le site web de la CITES?</p> <p>Veillez cocher les cases indiquant l'utilisation la plus fréquente (si nécessaire, décidez d'une moyenne parmi le personnel).</p> <p>Groupe ciblé</p> <p>Personnel de l'organe de gestion</p> <p>Personnel de l'autorité scientifique</p> <p>Personnel de lutte contre la fraude</p>	Quotidienne	Hebdomadaire	Mensuelle	Moins fréquemment	Non connue
3.2.2b	<p>Quelle a été votre expérience en utilisant le site web de la CITES?</p> <p>Autres commentaires sur le site web de la CITES? (c.-à-d. les aspects utiles, les difficultés rencontrées, quelles autorités estiment quelles fonctions ou quels outils les plus utiles, ce qui fait défaut, etc.):</p> <p>Les traductions en français font souvent défaut.</p>	<p>Excellente</p> <p><b>Bonne</b></p> <p>Moyenne</p> <p>Mauvaise</p> <p>Très mauvaise</p> <p>Pas d'information</p>				

Indicateur 3.2.3 Le nombre de Parties ayant des pages web consacrées à la CITES et à ses obligations.

Une question relative à cet indicateur se trouve dans la question 3.2.1a.

**Objectif 3.3** La coopération avec les organisations internationales pour l'environnement, le commerce et le développement est renforcée.

Indicateur 3.3.1 Le nombre de Parties indiquant avoir atteint la synergie dans leur application de la CITES, d'autres conventions relatives à la biodiversité et autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement, le commerce et le développement.

3.3.1a	Des mesures ont-elles été prises pour assurer la coordination et réduire le dédoublement des activités entre les autorités nationales CITES et les points focaux nationaux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (p. ex., les autres conventions relatives à la biodiversité: CDB, CMS, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Ramsar, Convention du patrimoine mondial <sup>20</sup> ) auxquels le pays est Partie? Si Oui, veuillez décrire brièvement <b>Des réunions entre les points focaux répartis dans les différents ministères sont régulièrement organisées.</b>	<b>oui</b> non pas d'information
--------	---	--

Indicateur 3.3.2: Le nombre de projets sur la conservation de la diversité biologique ou l'utilisation durable, les objectifs de commerce et de développement, ou de programmes scientifiques et techniques intégrant les obligations de la CITES.

3.3.2a	À combien de projets internationaux tenant compte de questions relevant de la CITES votre pays a-t-il contribué?		
3.3.2b	En plus de 3.2.2a, combien de projets de niveau national votre pays a-t-il mis en œuvre qui tiennent compte de questions relevant de la CITES?		
3.3.2c	Des efforts ont-ils été déployés à l'échelon national pour que votre/vos organe(s) de gestion ou autorité(s) scientifique(s) CITES collaborent avec: Les organismes de développement? Les organismes du commerce? Les autorités provinciales, d'État ou territoriales? Les autorités locales ou les collectivités? Les peuples autochtones ou les communautés locales? Les associations privées, commerciales et autres? ONG? Autres: veuillez préciser	oui	non
3.3.2d	Les obligations CITES sont-elles intégrées dans: Les stratégies nationales et locales de développement? Les stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté? Les processus de planification? La comptabilité nationale?	oui	non

<sup>20</sup> CBD = Convention sur la diversité biologique; CMS = Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage; Ramsar = Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

Indicateur 3.3.3: Le nombre de Parties coopérant / collaborant avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour participer à et/ou financer des ateliers CITES et autres activités de formation et renforcement des capacités.

3.3.3a	Un financement visant à faciliter les ateliers CITES, la formation et autres activités de renforcement des capacités a-t-il été fourni à / reçu de:	Cochez tout ce qui s'applique	Quelles organisations?
	Organisations intergouvernementales?		ICCWC, ONUDC, Fonds pour l'Éléphant d'Afrique
	Organisations non gouvernementales?		

**Objectif 3.4** La contribution de la CITES aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents, aux buts de développement durable fixés par le SMDD, au *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et aux *Objectifs d'Aichi pour la biodiversité* pertinents, ainsi qu'aux résultats pertinents de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est renforcée en veillant à ce que le commerce international de la faune et de la flore sauvages soit pratiqué à un niveau durable.

Cet objectif peut aussi être évalué par différents moyens autres que le format de rapport, y compris par des mesures prises pour appliquer de nombreuses résolutions et décisions CITES.

[Objectif d'Aichi 1](#), [Objectif 2](#), [Objectif 3](#), [Objectif 4](#), [Objectif 5](#), [Objectif 6](#), [Objectif 7](#), [Objectif 12](#), [Objectif 14](#), [Objectif 17](#), [Objectif 18](#) et [Objectif 19](#).

Indicateur 3.4.1: L'état de conservation des espèces inscrites aux annexes CITES s'est stabilisé ou amélioré.

3.4.1a	Avez-vous des données qui montrent que l'état de conservation d'espèces présentes à l'état sauvage dans votre pays, inscrites aux annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré?		
		oui	non Non applicable
	Annexe I		
	Annexe II		
	Annexe III		
	S'il existe des études de ce type que vous souhaitez partager, veuillez fournir:		
	Nom de l'espèce (scientifique) Un lien vers les données, ou un bref résumé		
	<i>Anguilla anguilla</i>	Pour <i>Anguilla anguilla</i> dont le cycle biologique est relativement long, il est encore trop tôt pour constater les conséquences des mesures prises pour sauvegarder l'espèce	
	<i>Ursus arctos</i>	S'agissant de <i>Ursus arctos</i> , la population française est passée de 20 individus en 2011 à 43 en 2017 (rapports du réseau Ours brun disponibles à l'adresse <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Le-Reseau-Ours-Brun-ROB-download102">http://www.oncfs.gouv.fr/Le-Reseau-Ours-Brun-ROB-download102</a> ). Début octobre 2018, 2 ourses (originaires de Slovénie) ont été réintroduites dans les Pyrénées.	
	<i>Canis lupus</i>	S'agissant de <i>Canis lupus</i> , à l'issue de l'hiver 2014/2015, 42 zones de présences permanentes étaient identifiées, avec 30 meutes et un effectif total estimé à 282 loups. A l'issue de l'hiver 2016-2017, 57 zones de présences permanentes étaient identifiées, avec 42 meutes. En sortie d'hiver 2017-2018, la population française de loups est estimée à environ 430 individus. Plus récemment, les résultats du suivi hivernal et du suivi estival permettent de constater la bonne dynamique de la population à travers l'augmentation des zones de présence permanente (+30% en 2018 par rapport à 2017), des meutes (+35%) et de l'estimation du nombre d'individus (+20%) - (communiqué de presse : <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presses-Actualites-ru16/Situation-du-loup-sur-le-territoire-national-le-amp-nbsp-news2015">http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presses-Actualites-ru16/Situation-du-loup-sur-le-territoire-national-le-amp-nbsp-news2015</a> )	
	<i>Lynx lynx</i>		

	<p>S'agissant de <i>Lynx lynx</i>, l'aire de répartition régulière en France est en augmentation, elle totalise 8 700 km<sup>2</sup> contre 7 600 km<sup>2</sup> au précédent bilan (lien : <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presse-Actualites-ru16/Flash-info-Lynx-Bilan-national-de-l-evolution-de-amp-nbsp-ar2038">http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presse-Actualites-ru16/Flash-info-Lynx-Bilan-national-de-l-evolution-de-amp-nbsp-ar2038</a>).</p>	
3.4.1b	<p>Avez-vous des exemples précis de réussites ou de problèmes émergents pour l'une ou l'autre des espèces CITES énumérées?</p> <p>Si Oui, veuillez donner des détails</p>	<p>oui non pas d'information</p>

Indicateur 3.4.2: Le nombre de Parties tenant compte de la CITES dans leur Stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité (SNPAB).

3.4.2a	La CITES a-t-elle été intégrée dans la Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP en anglais) de votre pays?	oui non pas d'information
3.4.2b	Avez-vous réussi à obtenir des fonds du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou d'autres sources, pour soutenir les aspects relatifs à la CITES dans la mise en œuvre de SNPAB?	oui non pas d'information

**Objectif 3.5** Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d'extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.  
[Objectif d'Aichi 2](#), [Objectif 4](#), [Objectif 5](#), [Objectif 6](#), [Objectif 7](#), [Objectif 10](#), [Objectif 12](#), [Objectif 14](#) et [Objectif 19](#).

Indicateur 3.5.1: Le nombre d'actions concertées, prises dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux établis, pour empêcher l'exploitation non durable d'espèces par le commerce international.

3.5.1a	Votre pays a-t-il pris des mesures, dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux établis autres que la CITES pour empêcher l'exploitation non durable d'espèces par le commerce international? Si Oui, veuillez donner des détails	oui non pas d'information
--------	--	---------------------------------

Indicateur 3.5.2 Le nombre de fois que d'autres organisations et accords internationaux pertinents traitant des ressources naturelles sont consultés sur des questions touchant aux espèces faisant l'objet d'un commerce non durable.

3.5.2a		Une fois	2-5 fois	6-20 fois	Plus de 20 fois	Aucune consultation	Commentaire facultatif: quelles organisations ont été consultées et sur quelles questions
	Nombre moyen de fois, par an, que des organisations et accords internationaux ont été consultés par les autorités CITES						
	Organe(s) de gestion?						Ces consultations passent généralement par la Commission européenne
	Autorité(s) scientifique(s)?						Ces consultations passent généralement par la Commission européenne
	Autorité(s) de lutte contre la fraude?						

## Commentaires généraux

**Veillez joindre tous autres commentaires, y compris au sujet du présent format.**

<b>À fournir</b>	
Copie du texte complet de la législation CITES si modifiée	Ci-incluse
Lien(s) web	Non disponible Jointe précédemment
Veillez faire la liste de tout matériel annexé au rapport, p. ex., barème des tarifs, matériel de sensibilisation, etc.:	
Votre pays a-t-il rencontré des obstacles dans l'application de la Convention et pouvant requérir de l'attention ou de l'aide?	oui non pas d'information
Si Oui, veuillez décrire l'obstacle et le type d'attention ou d'aide demandé.	
Y a-t-il des exemples de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d'autres Parties?	oui non pas d'information
Si Oui, veuillez donner des détails/liens:	
De quelle manière ce format de rapport pourrait-il être amélioré? Donner des exemples de réponse, afin de préciser les questions ?	

Nous vous remercions d'avoir complété ce Rapport. Veuillez ne pas oublier de joindre les fichiers pertinents auxquels vous faites référence dans ce rapport lorsque vous le soumettez au Secrétariat.